

# Championnat de France des Clubs TOP16

*Du 1<sup>er</sup> juin au 11 juin 2023*

## **Article 1 : Organisation**

La Fédération Française des Echecs, en partenariat avec la ville et Agglomération de Chartres, organise le Championnat de France des Clubs – TOP16 à Chartres du 1er juin au 11 juin 2023.

La compétition se déroule en un lieu unique, le salon Marceau de l'Hôtel de Ville et Agglomération de Chartres, 1 Place des Halles, 28000 CHARTRES.

Sont autorisées à participer au TOP 16 les équipes inscrites en bonne et due forme auprès de la Fédération Française des Echecs selon le règlement fédéral du championnat de France des clubs(A02).

## **Article 2 : Règles de la Compétition**

Les règles du Jeu appliquées sont celles de la FIDE en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le déroulement de la compétition est détaillé dans le règlement du championnat de France des clubs de la Fédération : [http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/A02\\_2022\\_2023\\_Championnat\\_de\\_France\\_des\\_Clubs.pdf](http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/A02_2022_2023_Championnat_de_France_des_Clubs.pdf)

## **Article 3 : Horaires, compositions d'équipes et Forfaits**

Horaires	
Ronde 1 : jeudi 1 juin	15h15
Ronde 2 : vendredi 2 juin	14h15
Ronde 3 : samedi 3 juin	14h15
Ronde 4 : dimanche 4 juin	14h15
Ronde 5 : lundi 5 juin	14h15
Ronde 6 : mardi 6 juin	14h15
Ronde 7 : mercredi 7 juin	14h15
Ronde 8 : jeudi 8 juin	14h15
Ronde 9 : vendredi 9 juin	14h15
Ronde 10 : samedi 10 juin	14h15
Ronde 11 : dimanche 11 juin	13h15
Cérémonie de clôture le dimanche 11 juin vers 19h30	

Pour la première ronde, les compositions des équipes doivent être remises au plus tard à 12h00 le 1<sup>er</sup> juin. Pour toutes les autres rondes, elles doivent être remises au plus tard à 10h00 du jour de la ronde concernée.

Les compositions d'équipe pour toutes les rondes doivent prendre en compte le dernier Elo publié par la FIDE (Elo de juin 2023).

Les compositions ordonnées peuvent être remises uniquement par email auprès de l'arbitre en chef et du directeur du Top 16, ils sont joignables par téléphone uniquement en cas d'urgence :

[jordi.lopez@ffechechs.fr](mailto:jordi.lopez@ffechechs.fr) ou 06 15 33 67 70      [jcclarebout@gmail.com](mailto:jcclarebout@gmail.com) ou 06 60 37 19 50

En cas de non-respect de cet horaire :

- Pour la ronde 1, l'article 3.6 du règlement sera appliqué (retard répercuté sur la pendule des joueurs et joueuses).
- Pour les rondes 2 à 11, la composition de la ronde précédente sera utilisée par défaut sans contestation possible.

**Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 1h par rapport à l'heure officielle prévue pour début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement.**

#### **Article 4 : Arbitrage**

Arbitre Principal : Julien CLAREBOUT (AFE1 / AF)

Arbitres adjoints : Georges BELLET (AFE1 / AF) et Benjamin MARRET (AFE1 / AF)

#### **Article 5 : Conduite des joueuses et sanctions.**

Les analyses et conversations sont interdites dans la salle de jeu et dans tout autre lieu accessible aux joueurs et joueuses. L'arbitre en chef pourra décider de la perte de la partie pour ceux et celles surpris à discuter alors qu'ils ont une partie en cours.

Seuls les capitaines ont l'autorisation de parler aux joueurs et joueuses sous surveillance d'un arbitre et uniquement pour les consignes concernant l'opportunité d'une nulle par accord mutuel.

Les joueurs et joueuses ne doivent pas avoir de téléphone, montre connectée ou autre appareil électronique sur eux.

Cette obligation est prolongée aux capitaines d'équipes, aux spectateurs et spectatrices dans toute zone accessible aux joueurs et joueuses.

Si pendant leur partie, il est confirmé qu'un joueur ou une joueuse a un appareil électronique en sa possession sur les lieux de la compétition alors sa partie sera déclarée perdue sauf si l'arbitre en chef en décide autrement après vérification de la nature de l'appareil. Cette sanction peut être encore appliquée si la preuve de la possession de l'objet pendant la partie est effectuée même après la fin de celle-ci.

Si ce fait est constaté pour une personne non joueuse liée à une équipe (capitaine), elle perdra son droit d'accès à la salle de jeu au moins pour la ronde en cours et pourra causer pour son équipe l'obligation de participer à une procédure de vérification anti-triche approfondie.

Dans la salle de jeu, il est interdit de stationner derrière ses adversaires du match en cours. Cette règle s'applique à toute personne liée à l'une des équipes concernées.

Les seuls lieux autorisés pour les joueurs et joueuses (ayant une partie en cours) sont la salle de jeu, les toilettes et la zone de distribution café/eau. Il est interdit de sortir du lieu de la compétition sans l'accord d'un arbitre. L'arbitre peut refuser toute demande ou limiter la sortie dans le temps. Sauf cas exceptionnel, il ne sera pas autorisé à deux personnes d'une même équipe de sortir en même temps du lieu de la compétition.

#### **Article 6 : Appels**

Une commission d'appel de 3 membres sera composée avant le début de la ronde 1 et affichée dans la salle de la compétition. L'arbitre en chef participera à cette commission en tant que consultant.

Pour effectuer un appel, le joueur ou la joueuse devra d'abord suivre les directives de l'arbitre et signaler son intention de faire appel. Cet appel sera déposé par écrit et contresigné par le capitaine de l'équipe concernée auprès de l'arbitre en chef au plus tard 30 minutes après la fin de sa partie.

#### **Article 7 : Engagement**

Toutes les équipes participantes s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, pour chaque ronde les capitaines ont la responsabilité de rappeler les consignes à l'ensemble de leurs joueurs et joueuses.

**L'Arbitre Principal du TOP 16**

Julien Clarebout



**Le Directeur du TOP 16**

Jordi Lopez

